

Délibération n° 2020-09-22-DGS

Voeu déposé par le Groupe France Insoumise
visant à l'instauration d'un moratoire communal
sur le déploiement de la 5G

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.ES

M.MALLERIN (à partir du point 16)	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme INDJA	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

PREAMBULE

ATTENDU que le gouvernement a décidé l'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G.

Pourtant, l'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat juge le déploiement de la 5G « sans réelle utilité » et demande « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

Est-il encore raisonnable aujourd'hui, alors que la nécessaire décarbonation de notre environnement fait consensus, de ne pas mettre en balance le supplément de service rendu par la 5G avec les inconvénients environnementaux additionnels de ce nouveau réseau ?

ATTENDU qu'un équipement 5G consomme trois fois plus d'énergie qu'un équipement 4G, le caractère vertigineux des émissions à gaz à effet de serre du domaine du numérique, du nombre d'objets connectés, du nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques se trouvera largement augmenté par l'émergence de ce nouveau réseau.

Concernant l'impact sur la santé et l'environnement, des études ont été commandé sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023.

ATTENDU que face à ces constats, de nombreuses communes ont d'ores et déjà, parfois dans le cadre d'une déclaration de l'état d'urgence climatique, prononcé des moratoires.

ATTENDU que notre municipalité se doit de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire. La balance entre le service rendu du réseau 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation.

APRES EN AVOIR DEBATTU,

LE CONSEIL,**A LA MAJORITE**

Par 34 voix POUR M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, , Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M.MULLER, Mme DAUMONT-LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO-POATY, Mme MARTINEZ

Par 2 abstentions M.BEDOURET, Mme CAZALS

Ne prennent pas part au vote M.CLERGET, M.DAMIANI, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.GUYOT, Mme INDJA, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET

Délibération n° 2020-09-22-DGS

Voeu déposé par le Groupe France Insoumise visant à l'instauration
d'un moratoire communal sur le déploiement de la 5G

Le Conseil municipal de Fontenay-sous-Bois :

- **DEMANDE** que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été mené pour mettre en balance les inconvénients et les suppléments de service rendus par cette technologie.
- **DEMANDE** que la ville de Fontenay-sous-Bois applique ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution et qu'aucune autorisation d'installation d'antennes relais ou d'équipements en rapport avec la technologie « 5G » ne soit délivrée sur la commune tant que les études scientifiques commandées n'auront pas abouti,
- **DEMANDE** que les bailleurs sociaux prennent en considération les enjeux sanitaires et environnementaux avant d'accorder un hébergement à des infrastructures radioélectriques et qu'ils intègrent leurs locataires dans le processus d'acceptation ou de refus de ces infrastructures.
- **DEMANDE** que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le6 OCT 2020.....
Publication
le6 OCT 2020.....
Notification
le
Certifié exécutoire

Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

